



Alerte presse

19/06/2014

Bouygues Telecom se réjouit de la décision du Conseil d'Etat sur la réutilisation de ses fréquences 1800 Mhz

Bouygues Telecom se félicite de la décision rendue le 18 juin par le Conseil d'Etat qui valide le droit de Bouygues Telecom de réutiliser la bande de fréquences 1800 Mhz pour déployer son réseau 4G.

Contrairement à ce que prétendaient ses concurrents, l'autorisation donnée à Bouygues Telecom par l'Arcep le 4 avril 2013, ne viole en aucune manière les règles de concurrence et le principe d'égalité entre opérateurs. Le Conseil d'Etat souligne en particulier que les autres opérateurs avaient la possibilité, eux aussi, de demander la réutilisation de leurs fréquences 1800 Mhz, ce qu'ils n'ont pas fait.

Cette décision de la plus haute juridiction administrative du pays vient renforcer le bien-fondé du choix technologique fait par les équipes de Bouygues Telecom qui, depuis 2011, ont parié sur la 4G, afin d'offrir au plus grand nombre le Très Haut Débit mobile. Ce choix permet aujourd'hui à Bouygues Telecom d'être et de rester l'opérateur leader de la 4G en France avec 69 % de la population couverte et les meilleurs débits disponibles sur le marché français.

Contact presse :

Caroline Chaix – 01 58 17 98 44 – cchaixcr@bouyguetelecom.fr